N° 33 GENÈVE — Dimanche 13 Août 1916

LE JOURNAL POUR TOUS

Administration et Rédaction :
Rue de la Tour-Maîtresse, 7
GENÈVE

Sermon hebdomadaire du Pasteur Russell

ABONNEMENTS :
1 an. . . . . Fr. 3.—
6 mois . . . . . » 1.50
Paraît chaque dimanche.

Jésus mourut Etre humain, il ressuscita Etre spirituel.

SOMMAIRE. — *La résurrection de Christ. — Jésus fut « mis à mort quant à la chair, mais... rendu vivant quant à l'esprit ». — La Bible est claire et harmonieuse à ce sujet. — La théorie de la résurrection de Christ en chair n'est pas raisonnable. — « La chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu ». — L'homme animal, c'est-à-dire non régénéré, ne peut pas apprécier les choses spirituelles, nous dit la Bible.*

TEXTE: — « Comment les morts ressuscitent-ils et avec quel corps viennent-ils ? ». — 1 Cor. 15 : 35.

Dans le contexte, Paul parle de la résurrection et explique que si Dieu n'avait pas conçu le dessein de rendre la vie aux morts, ceux qui se sont endormis dans la mort seraient péris comme les animaux ; ensuite il nous donne l'assurance que Christ est ressuscité et est devenu « les prémices de ceux qui sont morts ». D'autres personnes furent réveillées certainement et vécurent encore pendant un certain temps, la fille de Jaïrus, par exemple, ainsi que le fils de la veuve de Naïn et Lazare, l'ami de Jésus. Aucun de ces réveils cependant ne peut être considéré comme une résurrection, puisque selon les Ecritres, Christ est les prémices de ceux qui sont morts. La vie de ces personnes ressuscitées ne dura, après leur réveil, qu'un certain temps, ensuite elles s'endormirent de nouveau du sommeil de la mort. Leur résurrection ne fut pas complète, ce ne fut pas une résurrection, *anastasis*, dans la perfection de la vie, une résurrection comme celle que Jésus a acquise, par son œuvre rédemptrice, et qu'il accordera à Adam et à toute sa race, à tous les humains qui voudront l'accepter dans les conditions que posera la nouvelle alliance. — Jér. 31 : 31-34.

Les Ecritures enseignent clairement que ce n'est pas au corps, mais à l'âme qu'il est promis une résurrection; elles nous disent que c'est l'âme de Jésus qui descendit au shéol, au hadès, à la mort et que Dieu le ressuscita d'entre les morts le troisième jour. La chrétienté tout entière s'est remplie de confusion en croyant à la doctrine antiscripturaire de la résurrection des corps. Nous allons indiquer quelques-unes des erreurs qui nous ont mis dans l'embarras, nous qui croyons aux paroles de Christ ; elles nous ont mis dans l'embarras, surtout dans la compréhension de la résurrection du Rédempteur.

Jésus monta-t-il au ciel en esprit ou dans son corps charnel?

Les chrétiens pensent ordinairement que la mort de notre Seigneur ne fut pas une mort réelle ; Christ, c'est-à-dire son être, son âme, pensent-ils, ne peut pas mourir ; il monta au ciel et revint le troisième jour pour reprendre le corps qui avait été crucifié. Selon leurs croyances aussi, Jésus monta de nouveau au ciel avec son corps quarante jours plus tard et le conservera toujours ; pendant l'éternité, son corps restera déformé, portant les marques des clous dans ses mains et ses pieds, les marques des épines qui lui avaient déchiré le front et de l'épée qui lui avait transpercé le côté. Quelle horrible idée !

Il est étrange que nous ayons été conduits à croire à une doctrine si peu raisonnable et si peu biblique. Certaines personnes donnent un coloris à la chose en disant que la chair de notre Seigneur est glorifiée, qu'elle brille d'un grand éclat, la lumière, nous présumons, rendant les blessures plus visibles.

Nos amis méthodistes n'ont pas changé leur enseignement à ce sujet ; ils disent : Jésus est descendu des cieux revêtant son corps charnel et reprenant tout ce qui appartient à la chair ; il remonta et s'assit à la droite de Dieu. Cette doctrine de l'âge des ténèbres admet parfaitement que le corps charnel de notre Sauveur n'est pas le corps glorifié, mais que son âme le prit avec elle comme un bagage. En disant qu'il reprit tout ce qui appartient à la chair, ils veulent peut-être dire que Jésus emporta ses sandales et ses vêtements que les soldats ne partagèrent pas entre eux à sa crucifixion (s'il n'en possédait pas d'autres). Nos amis méthodistes croient être sûrs que Jésus prit avec lui tout ce qui lui appartenait en propre.

Tout ceci forme une partie de la doctrine selon laquelle les saints à leur mort, vont au ciel et descendent plus tard pour reprendre leur corps et tout ce qui lui appartient, cette chair dont ils avaient été débarrassés pendant des siècle. Ces chers amis ne nous disent pas combien de malles de *tout ce qui lui appartient* chaque saint se chargera. Que fera donc celui dont les vêtements ont été usés par d'autres personnes après sa mort ? Mais c'est assez sur ce sujet ! ce que nous désirons, c'est de faire comprendre par ces détails l'absurdité des théories qui ont pris naissance dans l'âge de ténèbres, c'est aussi de pousser chacun à réfléchir et à consulter la Bible, à voir ce qu'elle dit sur ce sujet important et intéressant.

Que disent les Ecritures.

Les enseignements de la Bible relativement à la résurrection sont en tous points raisonnables, logiques et harmonieux. Paul dit qu'« il y a un corps animal et aussi un corps spirituel ». Il ne dit pas et ne veut pas dire que le corps spirituel est un corps humain glorifié ; au contraire, il déclare « que la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu, » peu importe s'ils sont hautement glorifiés. Un être humain diffère si complètement d'un être spirituel que Jean dit : « Ce que nous serons n'a pas encore été manifesté » par la résurrection, par notre changement ; la Bible ne nous donne pas d'explication sur ces choses.

Les Ecritures disent simplement que si nous portons maintenant l'image de l'homme terrestre, Adam, nous posséderons dans la gloire, à la résurrecion la nature du second Adam, notre Seigneur glorifié. Nous serons semblables à lui et nous le verrons tel qu'il est, nous dit l'apôtre Jean (3 : 2). Nous laisserons de côté notre corps charnel (la chair et le sang) et nous deviendrons des êtres spirituels par la puissance de la résurrection, afin de pouvoir contempler notre Sauveur tel qu'il est. Cette explication nous prouve que notre Seigneur n'est plus charnel comme il était autrefois, « dans les jours de sa chair ». — Héb. 5 : 7.

Corps célestes et corps terrestres.

Paul montre la différence qu'il y a entre les corps célestes et les corps terrestres et dit que leur gloire n'est pas la même. Il dit que le premier Adam fut fait âme vivante, être humain, mais que notre Rédempteur s'humilia, prenant la nature terrestre pour « la passion de la mort » ; c'est ainsi qu'il devint le second Adam, le Seigneur du ciel. Il y a une grande différence entre le premier et le second Adam et elle est clairement démontrée dans les Ecritures ; l'un était terrestre et l'autre céleste. Comme nous portons maintenant l'image du terrestre, si nous sommes fidèles, nous porterons aussi l'image céleste de notre Seigneur, du second Adam, après notre changement, à la résurrection.

L'apôtre Paul donne l'explication suivante : « Autre est la chair des hommes, autre celle des quadrupèdes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons » ; bien que tous ces organismes soient différents, ils sont tous terrestres. Il en est de même des corps célestes, des corps spirituels, il y a divers organismes, mais tous sont spirituels.

Notre Père céleste est la Tête ou le Chef ; « Dieu est Esprit » ; les chérubins, les séraphins, et tous les anges d'ordres inférieurs à ceux-là, sont des êtres spirituels ; Christ, notre Rédempteur, après avoir terminé l'œuvre du sacrifice qui lui avait été confiée, fut ressuscité être spirituel, bien supérieur aux anges, aux principautés et aux puissances ; il est le premier après le Père. (Eph. 1 : 20-23). Nous lisons : « Or, le Seigneur est cet esprit-là » ; et encore : « Mis à mort quant à la chair, il fut rendu vivant quant à l'esprit ». — 2 Cor. 3 : 17 ; 1 Pier. 3 : 18.

Plus nous examinons ce sujet, plus la doctrine qui nous est venue de l'âge des ténèbres nous paraît déraisonnable et antiscripturaire. Par exemple, les Ecritures nous montrent clairement que notre Rédempteur, avant d'être un homme, était un Etre spirituel, « le Fils unique du Père », plein « de grâce et de vérité ». Selon les Ecritures, Jésus s'abaissa ou s'humilia profondément en abandonnant la nature spirituelle pour devenir un homme. Penser que le Père céleste permettrait l'humiliation de Jésus pendant l'éternité après qu'il eût accompli ses plans, serait-ce raisonnable ? Certainement pas.

La Bible nous dit pourquoi Jésus s'humilia et s'identifia avec la nature humaine, pourquoi il devint « un peu inférieur aux anges » : c'est un homme qui avait péché ; selon la loi, c'était un homme seul qui pouvait le racheter, être son Rédempteur. Jéhovah avait dit catégoriquement : « Vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent ». La mort d'un ange ou de notre Seigneur dans sa préexistence n'aurait pu payer le prix de rachat de l'homme, la rançon de sa condamnation, cette mort n'aurait pu accomplir la délivrance de la race condamnée. Les Ecritures disent aussi : « Tu m'as formé un corps » pour la souffrance et la mort. — Héb. 10 : 5 ; 2 : 9.

Personne ne contestera que ces paroles font allusion exclusivement aux expériences et

épreuves de la vie terrestre de notre Seigneur qui pour nous « s'est fait pauvre, de riche qu'il était, afin que par sa pauvreté nous fussions enrichis ». Il est certainement inadmissible que notre Père céleste ait conçu des plans dont l'accomplissement eût valu à notre Rédempteur une pauvreté, une humiliation et une dégradation éternelles, demeurant un peu inférieur aux anges, tandis que les membres de l'Eglise seraient enrichis et deviendraient des êtres spirituels « bien au-dessus des anges » et participant de la nature divine. — 2 Pier. 1 : 4.

„ Dieu l'a souverainement élevé. "

Le même apôtre qui nous parle de l'humiliation de notre Seigneur va plus loin et nous parle de la fidélité de l'homme Jésus-Christ, de son obéissance « jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix ». Ensuite il parle de la fidélité du Père céleste qui ne laissera pas son Fils dans son humiliation. « C'est pourquoi aussi Dieu l'a souverainement élevé, et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom ». — Phil. 2 : 9.

Notre Seigneur exprime la même pensée dans la prière qu'il adresse au Père céleste. Une joie lui a été proposée, la joie de plaire au Père, d'apporter des bénédictions à l'humanité, la joie aussi d'être élevé, de recevoir une récompense spéciale pour son obéissance. Le Rédempteur, laissant de côté toutes les promesses de gloire suprême qui lui avaient été offertes comme récompense pour sa fidélité, pria simplement le Père en ces termes : « Père, glorifie-moi auprès de toi-même de la gloire que j'avais auprès de toi avant que le monde fût ». Dans son humilité, il ne demanda pas de récompense ; il ne dit pas : Père, souviens-toi que tu m'as promis une élévation très haute dans la gloire. Il était heureux de servir le Père dans l'accomplissement de ses plans et de ses desseins et ensuite de reprendre sa position première dans la gloire qu'il avait laissée pour devenir pauvre et prendre la nature humaine pour l'amour de nous.

Que lui répondit alors le Père céleste ? « Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore ». Cela voulait dire qu'Il lui accorderait une gloire plus grande que celle dont il jouissait avant d'être fait chair.

Jésus apparut et disparut.

Deux difficultés s'opposent à la compréhension de ces questions-là, l'une qui peut être résolue aisément, quant à l'autre, elle est insoluble. L'homme non régénéré qui cherche à résoudre cette question, qui cherche à comprendre comment Jésus apparut et disparut, ne peut y arriver.

Paul explique cela disant : « L'homme animal ne reçoit pas les choses de l'esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge ». L'apôtre dit encore que tous les hommes sont les mêmes s'ils n'ont pas été engendrés de l'esprit. Tout homme animal recevra, à la résurrection, un corps terrestre ou humain, tandis que tout homme spirituel, toute nouvelle créature en Christ recevra, à la résurrection, un corps spirituel, comme Paul le dit dans le contexte. — Versets 36-50.

Nos auditeurs ne peuvent pas tous comprendre ces choses ; ceux qui ont été engendrés du saint esprit seuls le peuvent ; nous demandons aux autres d'avoir confiance dans ce que nous leur disons et de le retenir, si possible, jusqu'à ce que Dieu, dans sa providence, les engendre de l'esprit et ainsi les rende capables de comprendre des choses spirituelles de ce domaine-là.

Les personnes engendrées de l'esprit ont déjà de la peine à comprendre ce sujet, car elles ont l'esprit et le raisonnement embrouillés par les enseignements confessionnels relatifs à la résurrection du corps ; il est difficile de se débarrasser des erreurs. Après avoir examiné de près les superstitions païennes, nous sommes convaincus que les chrétiens auraient autant de difficultés à se débarrasser de leurs erreurs que les païens.

La plupart des chrétiens ne peuvent comprendre certaines questions spirituelles.

Nous nous demandons alors quels furent les éléments qui ressuscitèrent ; sous quelle forme notre Seigneur Jésus ressuscita-t-il ? Nous savons qu'il apparut avec un corps de chair et montra à ses disciples l'empreinte des clous dans ses mains et ses pieds, et son côté percé par l'épée. Nous n'avons peut-être pas remarqué que Jésus n'apparut que deux fois de cette manière et seulement pendant quelques minutes. Les six ou sept autres de ses apparitions, pendant les quarante jours qui suivirent sa résurrection, furent également de peu de durée ; il se montra chaque fois avec un corps différent ; tantôt comme un jardinier, tantôt comme un voyageur, tantôt comme un étranger sur le bord du lac. A Saul de Tarse, il apparut comme un être spirituel plus brillant qu'un ange, un Etre « dont l'éclat surpassait celui du soleil ». Nous pouvons comprendre que les apparitions de Jésus, après sa résurrection et avant son ascension, ne durèrent pas longtemps ; le temps qu'il passa avec ses disciples ne dépasse probablement pa au total quatre heures. Lorsque nous pensions à ces choses dans le passé, nous ne les examinions pas et nous ne nous demandions pas pourquoi elles étaient ainsi.

Maintenant nous comprenons mieux pourquoi notre Seigneur agit comme il le fit. Ses disciples étaient encore des hommes charnels ou naturels et ne pouvaient pas comprendre les choses spirituelles ; ils ne pouvaient pas non plus recevoir le saint esprit qui devait les guider, avant l'ascension du Seigneur, avant qu'il se fût présenté au Père pour les membres de son Eglise ; car il devait satisfaire aux exigences de la justice divine à l'égard de leurs péchés, afin de faire, de ses disciples, des sacrificateurs avec lui, qui puissent être acceptés par le Père. Si Jésus n'était pas resté sur la terre pendant ces quarante jours, s'il était monté au ciel immédiatement après sa résurrection, les disciples troublés et égarés n'auraient pas été assurés de sa résurrection, et s'ils n'en avaient pas eu de preuves, il ne leur eût pas été possible de l'annoncer au peuple.

Même si Jésus était apparu à ses disciples de la même manière qu'à Saul de Tarse, dans une lumière brillante comme le soleil, cela ne les eût ni convaincus ni satisfaits. Ils auraient pu dire : C'est là un phénomène extraordinaire, mais pouvons-nous être assurés qu'il a quelque rapport avec la vie et la mort de Jésus ? Pour Saul de Tarse, les choses étaient différentes. Il fallait quelque chose d'exceptionnel pour secouer entièrement la léthargie spirituelle de cet homme, il fallait quelque chose qui lui servît de leçon pour toute la vie et qui servit de leçon à d'autres aussi par son moyen ; il apprit que le Seigneur ressuscité n'est plus un homme, mais « cet Esprit ». A part la leçon qu'il reçut personnellement, quelques-uns des disciples qui croyaient déjà furent capables de donner à Saul des enseignements positifs sur ce qu'ils savaient relativement à la résurrection de Jésus et à son ascension.

Le Seigneur adopta le seul moyen vraiment approprié de faire comprendre à ses disciples qu'il n'était plus parmi les morts, mais qu'il était ressuscité d'entre les morts, qu'il n'était plus un être humain, mais qu'il était un Etre spirituel dans la gloire. Ces deux démonstrations étaient nécessaires aux disciples et elles furent faites à la même époque.

Lorsque notre Seigneur apparut dans un corps semblable à celui qui fut crucifié, il disposa toutes choses pour que ces manifestations fussent une preuve positive de sa résurrection comme Etre spirituel. Jésus se trouva, par exemple, dans la chambre où les disciples étaient réunis, ayant fermé la porte ; après leur avoir adressé quelques paroles, il disparut, ce qu'un être humain ne pouvait faire et ce que lui-même ne faisait pas pendant sa vie terrestre.

Les apôtres comprirent parfaitement les choses, les paroles de Paul dans notre texte et son contexte le prouvent. La Bible ne fait aucune allusion (qui serait d'ailleurs ridicule) au corps charnel que posséderait Jésus au ciel. Nos confessions de foi et nos recueils de cantiques contiennent ces enseignements préparés pour nous par nos ancêtres qui ne comprirent pas, mais étaient bien intentionnés ; ils se brûlaient les uns les autres sur le bûcher, s'ils n acceptaient pas promptement de telles doctrines.

La résurrection de notre Seigneur fut la résurrection de vie, il devint un Esprit élevé à la perfection. En cela, il devint « les prémices de ceux qui sont morts ». La résurrection de Christ nous fait comprendre que les fidèles disciples dormaient de la même manière que le Maître dans le tombeau et sortent, à la résurrection, être spirituels. Si, d'une part, notre Seigneur fut les prémices de tous ceux qui dormaient parce qu'il ressuscita le premier, d'autre part, il est les prémices ou les premiers fruits de l'Eglise qui est son Corps.

AVIS

Faisant suite à notre article paru dans les numéros 30 et 31 du Journal pour Tous et donnant des conseils pratiques pour la propagande, nous avons le plaisir d'annoncer la publiqation du Journal pour Tous à 4 pages, dès le dimanche 3 septembre 1916, sans augmentation de prix de l'abonnement courant. Nous encourageons tous nos chers lecteurs à faire leurs commandes dès ce jour et à s'abonner à 20 Journaux pour Tous, en vue de faire les distributions comme nous l'avons recommandé dans notre numéro 30 du dimanche 23 juillet 1916. Nous appelons ces abonnements spéciaux de vingt numéros des *abonnements de propagande*, le prix est de 2 fr. par mois, 4 fr. pour 2 mois et 5 fr. 50 pour 3 mois, payables d'avance. Nous suggérons la pensée qu'un tel abonnement peut être souscrit par 2 ou 3 personnes qui peuvent faire ensemble ce travail collectif ; on peut aussi prendre plusieurs abonnements de *propagande* à la fois, en se rappelant néanmoins que chacun de ces abonnements représente 20 journaux. Nous recommandons instamment à tous nos chers amis de ne *pas entreprendre cet important travail* sans consulter attentivement notre article paru dans le numéro 30 du 23 juillet 1916, afin de faire tout avec ordre dans l'esprit du Maître qui nous a prêché l'unité. Nous estimons qu'il est indispensable que ce travail de propagande soit soutenu par nos prières, ainsi que celles de nos chers amis qui ne peuvent y contribuer activement, mais qui y sont néanmoins associés par leurs intercessions auprès du trône de la grâce.

Etudes des Ecritures

du pasteur RUSSELL, de Brooklyn, ouvrage publié en 6 volumes en anglais par le rédacteur du *atch Tower*. Prix de chaque volume *2 fr.* Les deux premiers, les 5me et 6me volumes ont paru en français.

Vol. I. « *Le Plan des Ages* » donne un aperçu du plan de Dieu révélé dans la Bible concernant la rédemption et le rétablissement de l'homme, *2 fr.*

Vol. II. « *Le temps est proche* », traite des temps et de la manière dont se fait le second avènement du Seigneur, en considérant le témoignage de la Bible sur ce sujet (épuisé, nous le prêtons).

Vol. V. « *La réconciliation de Dieu avec l'homme* », broché, *1 fr. 50.*

Vol. VI. « *La Nouvelle Création* » (broché), *1 fr. 50.*

Le Photo-Drame de la Création, illustré, *1 fr.*

F. L. A. FREYTAG, gérant responsable, Rue de la Tour-Maîtresse 7 Genève (Suisse)

Pour abonnements s'adresser à l'Administration (Voir page 1).

VEVEY – IMP. GUENDET & FRANCOVICH